Novembre 2013

# Objet : Abeilles & pesticides
## Proposition de question écrite à M. le Ministre de l'Agriculture

Le Plan de développement durable de l'Apiculture que vous avez présenté en février dernier intégrait une **modification de l'Arrêté du 28 novembre 2003 relatif aux conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage agricole,** devenu obsolète au regard de l'évolution des matières actives mises en oeuvre. Cette modification, qui doit s'étendre à l'ensemble des catégories de pesticides sans restriction aucune, permettra de protéger durablement les abeilles et autres pollinisateurs contre les effets non intentionnels des pesticides.

L'actualisation de cette réglementation est importante non seulement pour la protection de la faune pollinisatrice et de l'environnement, mais aussi pour la santé humaine. Elle permettra d'améliorer immédiatement la sécurité sanitaire du cheptel apicole français sans nuire à la production agricole, et de protéger la biodiversité ainsi que la santé humaine et animale - générant par effet induit une réduction progressive du déficit de la Sécurité Sociale qui s'avère au fil des années en constante augmentation. Elle s'inscrit dans l'objectif de la « nouvelle agriculture durable » que vous souhaitez mettre en œuvre. Sa rédaction et sa mise en application sont simples et ne représentent aucun investissement de la part de l'Etat.

La modification de cet arrêté s'avère donc indispensable et urgente. Elle nécessite d'être votée avant le 31 janvier 2014 afin d'éviter aux exploitations apicoles sinistrées calamités agricoles en 2013 de subir, une année de plus (et une année de trop), le préjudice agro-chimique contre lequel elles n'ont jamais été indemnisées. Et pour que le Plan de développement durable de l'Apiculture ne se transforme pas en tonneau des Danaïdes, mais qu'il puisse aboutir dans l'intérêt général.

**- Qu'envisagez-vous, Monsieur le Ministre, pour accélérer la réécriture de cet Arrêté et permettre sa mise en application avant le début de la campagne agricole 2014 ?**

**TERRE D'ABEILLES®** *(Association loi 1901, déclarée d'intérêt général)* **www.sauvonslesabeilles.com**
La maison des abeilles La Vallée Parc naturel régional de la Brenne 36300 Ingrandes (France)
Tél/fax : +(33) 02 54 28 68 63 Mobile : 06 77 40 16 51 E-mail : lamaisondesabeilles36@orange.fr